



**NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CM.37/10
22 mai 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Trente-septième session de la Commission/Conférence
des ministres africains des finances, de la planification et
du développement économique

Kampala
21 - 22 mai 2004

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

**TRENTE-SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION/CONFÉRENCE
DES MINISTRES AFRICAINS DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION
ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

1. Nous, les Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, réunis à Kampala les 21 et 22 mai 2004, sous les auspices de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), réaffirmons notre engagement à réaliser une croissance économique soutenue, à éliminer la pauvreté et à promouvoir le développement durable, en progressant vers l'instauration d'un système économique mondial inclusif et équitable.

2. Nous rappelons qu'à notre conférence tenue à Addis-Abeba en juin 2003, nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes pour accélérer le développement de l'Afrique. Il s'agissait notamment des efforts déployés par l'Afrique pour : rendre opérationnelle la responsabilité mutuelle; promouvoir la cohérence des politiques; contribuer à adapter les travaux du Fonds monétaire international en vue d'améliorer la situation de l'Afrique; relever les défis macroéconomiques posés par le VIH/sida; et, de cette manière, faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Relance de la série de négociations de Doha pour le développement

3. Nous reconnaissons que le commerce est une importante source de financement et qu'il peut accroître la prospérité, mais nous sommes préoccupés par le fait que le continent n'a pas tiré de l'intégration mondiale les mêmes avantages que les autres régions en développement. La part de l'Afrique dans les exportations mondiales de marchandises a chuté, passant de 6,3% en 1980 à 2,5% en 2000. L'Afrique n'a pratiquement pas bénéficié de l'augmentation vertigineuse des exportations de produits manufacturés et sa part dans les exportations mondiales de ces produits est restée inchangée depuis deux décennies, à 0,8%.

4. Nous souhaitons souligner l'importance de conclure avec succès la série de négociations de Doha afin de mieux intégrer l'Afrique dans le système commercial mondial. Dans ce contexte, nous sommes déçus que la Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenue à Cancún le 14 septembre 2003, ne soit pas parvenue à un consensus sur les modalités des négociations concernant les obstacles commerciaux et les subventions aux exportations agricoles des pays riches qui ont effectivement empêché l'intégration efficace de l'Afrique dans les marchés mondiaux.

5. Toutefois, nous nous félicitons de la reprise récente des négociations à Genève, et en particulier de l'engagement constructif et positif des États membres. Nous encourageons les membres de l'OMC à œuvrer afin de donner un nouvel élan aux négociations d'ici à juillet, grâce à l'adoption de cadres précis pour l'agriculture, l'accès aux marchés des produits non agricoles et d'autres questions pertinentes.

6. Pour l'Afrique, l'adoption par nos partenaires de l'OCDE des subventions ayant des effets de distorsion du marché est une question essentielle des négociations commerciales multilatérales. Or nous notons avec une profonde préoccupation qu'ils ont accru ces dernières années leur appui interne à leurs agriculteurs. L'accès aux marchés reste également limité par des tarifs douaniers

élevés et des pics tarifaires pour les produits agricoles stratégiques. Nous estimons que la communauté internationale doit montrer qu'elle est disposée et prête à résoudre ces questions afin de prouver son engagement envers le développement de l'Afrique. Nous saluons en particulier la contribution positive de la Loi des États-Unis sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (AGOA) des États-Unis à la promotion des exportations africaines et nous recommandons vivement qu'elle soit reconduite à temps au-delà de 2008, et que les dispositions qui devaient arriver à expiration en septembre prochain soient également prorogées. À cet égard, nous donnons pour mandat au Secrétaire exécutif de la CEA de faciliter notre requête auprès du Congrès.

7. Il est en particulier crucial de trouver une solution aux questions relatives au coton dans les négociations multilatérales. Ce secteur contribue très largement au PIB et aux recettes d'exportation, ainsi qu'à l'emploi, dans de nombreux pays africains. Les politiques des pays développés qui ont entraîné une surproduction et un engorgement des marchés mondiaux ont fait baisser les cours mondiaux, ce qui a dévasté les économies africaines. Nous exhortons nos partenaires commerciaux à réduire, et ensuite à éliminer, les subventions concernant le coton dans le cadre des négociations agricoles, mais en accordant une attention spéciale à ce secteur.

8. Le système commercial mondial n'a pas encouragé les efforts de l'Afrique pour diversifier ses économies et exporter des produits manufacturés. Les pays industriels maintiennent une escalade des tarifs et des pics tarifaires touchant les importations de produits manufacturés en provenance des pays en développement, et certains pics atteignent les 900%. Nous recommandons fermement que nos partenaires de développement prennent des mesures correctives.

9. Nous sommes également préoccupés par le fait que, malgré cette situation déséquilibrée, les pays industriels insistent encore pour que les pays en développement réduisent substantiellement leurs tarifs. Si l'Afrique s'incline, elle risque de voir ses « industries naissantes » éliminées par des producteurs à faibles coûts. Dans beaucoup de nos pays, un appui politique en faveur de la réduction des tarifs ne peut être obtenu qu'après des améliorations de l'accès aux marchés de l'OCDE suffisantes pour compenser les délocalisations économiques potentielles, les licenciements de travailleurs, les fermetures d'usines et la réduction des recettes de l'État.

10. Nous estimons qu'il faut accomplir davantage de progrès en ce qui concerne le traitement spécial et différencié. Les pays africains ont besoin de plus de souplesse et de liberté de décision dans l'application des politiques gouvernementales pour améliorer leurs perspectives d'industrialisation, de diversification de la production et des exportations, et de développement global. La prorogation du traitement spécial et différencié est essentielle pour que nos pays puissent appliquer et accepter les obligations supplémentaires découlant des négociations commerciales multilatérales.

11. Pour obtenir de meilleurs résultats dans les négociations commerciales, il faut renforcer les capacités commerciales. Les pays africains se sont efforcés d'être pleinement engagés dans le processus de l'OMC pour en tirer parti. Ces efforts doivent être renforcés grâce à une amélioration des aptitudes analytiques et des capacités de négociation de nos négociateurs et décideurs.

12. Dans ce contexte, nous tenons à féliciter la CEA d'avoir créé un Bureau à Genève et un Centre pour les politiques commerciales africaines à Addis-Abeba pour mieux aider les négociateurs africains à préparer le Cycle de Doha.

Des mesures sont requises d'urgence sur le plan intérieur

13. Il est crucial de prendre des mesures multilatérales pour renforcer les opportunités commerciales de l'Afrique. Toutefois, les pays africains doivent, également, adopter des politiques commerciales énergiques pour supprimer les goulots d'étranglement intérieurs et tirer parti de ces opportunités.

14. Le manque d'accès au financement du commerce, à l'information et aux technologies de l'information et de la communication est une contrainte majeure pour les chefs d'entreprise africains, particulièrement pour les petites et moyennes entreprises qui souhaitent créer ou développer des entreprises axées sur les exportations. Les pays africains, les organisations régionales et internationales et le secteur privé doivent absolument trouver le moyen de s'assurer des sources appropriées et prévisibles de financement du commerce.

15. Conscients de l'importance des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le développement de l'Afrique, et de l'intégration de son commerce dans l'économie mondiale, nous recommandons que les pays africains adoptent les programmes requis pour le développement de ce secteur, et s'organisent pour mettre à profit les prochaines échéances internationales relatives aux TIC.

16. Nous reconnaissons également qu'il importe d'améliorer les processus de facilitation du commerce. En Afrique, les retards liés au dédouanement sont un obstacle majeur aux échanges. Nous recommandons de déployer des efforts pour que les services douaniers utilisent plus la technologie, qu'ils pratiquent davantage les vérifications après autorisation de mise en circulation des marchandises, qu'ils établissent des relations de travail plus étroites avec les ministères des finances, qu'ils renforcent leur professionnalisme et se montrent plus intègres. De telles réformes exigeraient une assistance technique appropriée en matière de renforcement des capacités.

17. Notre expérience de ministres des finances, de la planification et du développement économique nous a montré que la libéralisation du commerce peut être une source d'instabilité budgétaire, car les recettes publiques de la plupart de nos pays sont très tributaires des taxes commerciales. Le défi à relever consiste à maintenir la stabilité budgétaire tout en libéralisant le commerce. A cet égard, nous recommandons que la libéralisation du commerce s'accompagne de mesures budgétaires concernant tant les recettes que les dépenses, y compris le renforcement de l'administration fiscale et de la collecte de l'impôt, et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques.

Accélérer l'intégration régionale est une priorité

18. Nous pensons qu'un marché régional intégré représente pour l'Afrique le meilleur moyen de réaliser l'espoir de développer son secteur manufacturier, de diversifier son économie et de réduire la place des produits primaires. Il est toutefois décevant de noter que le commerce intra-africain ne représente qu'une petite part du commerce total de l'Afrique, avec 10,5% seulement des exportations totales et 10,1% des importations. Nous sommes également convaincus de la nécessité d'encourager davantage le commerce Sud-Sud.

19. Il est essentiel, pour la réussite des plans d'intégration, de promouvoir les échanges intra-africains et d'unifier les marchés régionaux, en éliminant les obstacles au commerce sur le continent. Il est possible, en établissant des zones de libre-échange et des unions douanières, de créer de vastes marchés intérieurs continentaux qui seront exploités pour réaliser des économies d'échelle, aidant ainsi à mettre en place des industries compétitives sur le marché mondial. Nous pensons qu'une infrastructure économique, en particulier dans les secteurs des communications et du transport, est nécessaire pour promouvoir le commerce intrarégional.

20. Des efforts louables ont certes été accomplis en vue de créer des zones de libre-échange et des unions douanières mais les progrès ont été lents. Nous sommes déterminés œuvrer en vue d'éliminer les barrières non tarifaires, de définir des règles d'origine claires et d'établir des tarifs extérieurs communs. A cet égard, nous exhortons la CEA et l'Union africaine à œuvrer pour la rationalisation des communautés économiques régionales.

Intégrer les politiques commerciales dans les stratégies nationales de développement

21. Reconnaisant l'importance du commerce comme moteur de la croissance, et les relations complexes entre commerce, croissance économique et réduction de la pauvreté, nous sommes parvenus au consensus selon lequel les questions commerciales doivent être intégrées dans les stratégies nationales générales de développement pour réaliser une croissance favorable aux pauvres.

22. Nous sommes d'avis que l'intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement s'effectue mieux au niveau interministériel, de façon à assurer une promotion systématique de mesures qui se renforcent mutuellement. Cela impose la cohérence des politiques d'un ministère à l'autre, notamment dans les domaines du commerce, de l'emploi, de l'éducation, de l'agriculture, du transport et de l'industrie.

23. Nous pensons que les ministres des finances, de la planification et du développement économique ont un rôle central à jouer pour intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement, parce qu'ils jouent un rôle clef de coordination des stratégies nationales de développement, dans le cadre du processus budgétaire, des dépenses à moyen terme et des stratégies de réduction de la pauvreté, ainsi que dans les relations avec les organismes multilatéraux de développement et autres partenaires du développement.

Il est vital d'améliorer l'efficacité du développement pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement

24. Nous constatons avec préoccupation que le financement du développement reste insuffisant en Afrique, en dépit du fait que, si les tendances actuelles se confirment, les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints par la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. A cet égard, nous nous félicitons que la prochaine Conférence nous donne l'occasion de discuter davantage des défis de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique.

25. Même si le montant des engagements pris en ce qui concerne l'aide publique au développement a augmenté depuis la Conférence de Monterrey, l'aide allouée à l'Afrique reste peu élevée et instable. En outre, les politiques et les pratiques des donateurs continuent d'imposer des coûts de transaction élevés à l'Afrique. De surcroît, nos efforts pour répondre aux besoins de

financement du développement restent entravés par la nécessité d'assurer le service de la dette. Il faut prêter davantage d'attention aux appels lancés par l'Afrique en faveur d'un allègement substantiel de la dette, sans préjudice pour les ressources additionnelles pour le développement. En outre, l'allègement de la dette ne devrait pas être limité aux pays pauvres très endettés et il faudrait tenir compte des situations spéciales, comme celles des pays sortant de conflits. En cas de situation exténuante, telles que l'épidémie de VIH/sida, les pays à revenu intermédiaire devraient également pouvoir bénéficier d'un financement concessionnel.

26. Nous notons avec satisfaction que le FMI et la Banque mondiale élaborent un nouveau cadre d'analyse prospective de la viabilité de la dette. Nous nous félicitons également que ces deux institutions étudient des mécanismes novateurs de financement tels que le Mécanisme international de financement, l'instauration d'un impôt mondial et d'autres propositions pour financer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

27. Nous notons avec satisfaction qu'il est maintenant largement admis que la responsabilité mutuelle, l'harmonisation des modalités de l'aide et la cohérence des politiques sont des dimensions cruciales de la mise en œuvre du programme de développement mondial. Nous demandons cependant instamment à nos partenaires du développement de faire davantage pour que toutes les politiques (sur l'aide publique au développement, l'accès aux marchés et la dette) aillent dans le sens des objectifs du Millénaire pour le développement. A cet égard, nous attendons avec intérêt le premier examen conjoint ECA/OCDE qui sera effectué l'année prochaine et nous permettra de faire le point des progrès accomplis à cet égard.

28. Nous prenons bonne note de la création récente de la Commission pour l'Afrique par le Premier Ministre du Royaume-Uni, Tony Blair. Nous pensons que la Commission a un rôle important à jouer pour appuyer la mise en œuvre du NEPAD et plaider la cause du développement de l'Afrique dans le monde développé.

Permettre à la CEA de mieux servir l'Afrique

29. Nous reconnaissons que la CEA joue un rôle clef dans la promotion du développement économique et social du continent, mais qu'elle a des ressources limitées. C'est pourquoi nous exhortons les États membres à soutenir ses efforts en faisant des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique.

30. Nous prenons note avec satisfaction du rapport qui nous a été présenté sur le travail de la CEA. Nous sommes impressionnés par les progrès accomplis par la CEA durant ces huit dernières années de réforme; l'organisation est maintenant un puissant porte-parole du développement de l'Afrique. Nous pensons, en outre, que la voie à suivre qui est proposée aidera la CEA à continuer de renforcer la pertinence de sa contribution par rapport aux objectifs de développement de l'Afrique.

31. En conclusion, nous remercions la CEA pour la bonne organisation de la trente-septième Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Nous tenons à remercier M. Gerald Ssendaula, Ministre des finances de la République de l'Ouganda, pour son excellente direction de nos débats. Nous tenons également à remercier Son Excellence, le Président Yoweri Kaguta Museveni et le peuple ougandais pour l'hospitalité chaleureuse qui nous a été réservée à Kampala.